



S.O.S. Attentats, S.O.S. Terrorisme

O.N.G.

Dotée du statut consultatif auprès du
Conseil économique et social de l'ONU
Agréée auprès du Département public
d'information de l'ONU

Paroles de Victimes

Lettre d'information

Hôtel National des Invalides
75700 Paris Cedex 07

Tel : 33 (0) 1 45 55 41 41

Fax : 33 (0) 1 45 55 55 55

Site Internet : www.sos-attentats.org

E-mail : contact@sos-attentats.org

Juillet/Août/Septembre 2006

n° 29

19 septembre 2006

Cérémonie annuelle

en hommage à toutes les victimes du terrorisme

Comme chaque année, S.O.S. Attentats a organisé le 19 septembre 2006, la cérémonie annuelle en hommage à toutes les victimes du terrorisme. Celle-ci s'est déroulée autour de la sculpture de Nicolas Alquin, "Parole portée à la mémoire des victimes du terrorisme", Jardin de l'Intendant, Hôtel National des Invalides.

**20 ans après la création de l'association,
Monsieur Dominique de Villepin, Premier ministre,
a présidé cette cérémonie.**

Cette année un hommage particulier a été rendu aux victimes de la vague d'attentats commis en France il y a 20 ans (des attentats contre les Galeries Lafayette et le Printemps le 7 décembre 1985 à la rue de Rennes le 17 septembre 1986), à celles des attentats perpétrés par Action Directe, aux victimes de l'attentat au RER Port-Royal il y aura 10 ans le 3 décembre 1996 ainsi qu'aux 4 journalistes français pris en otage au Liban en 1986.

**Les allocutions prononcées par le Premier ministre
et par Françoise Rudetzki sont disponibles dans leur intégralité sur le site
Internet de l'association. Des extraits sont reproduits dans ce numéro.**

Sommaire

Cérémonie annuelle du 19 septembre

Attentats et tentatives d'attentats

Bombay, Londres, Allemagne, Turquie, Yémen

Mesures sécuritaires accrues

Menaces élevées en France

Il y a 5 ans, le 11 septembre

Droits des victimes du terrorisme

Cures thermales – Disparition des frais de dossier

En bref ...

Adaptation du code pénal au statut de la CPI, Projet de loi

Premières rencontres internationales sur la mémoire
partagée

Œuvre Nationale du Bleu de France, 11 novembre 2006

Dossier

Vague d'attentats 85/86 en France : rappel des faits et des
condamnations

Témoignage

"Lettre ouverte à nos politiques" par Gisèle Leclerc
(Karachi)

Permanences de l'association

*Cette lettre d'information a été réalisée grâce au soutien
de l'Institution Nationale des Invalides*

Cérémonie annuelle du 19 septembre 2006

C'est sous la présidence de M. Dominique de Villepin, Premier ministre, et en présence de nombreuses personnalités que s'est tenue la cérémonie annuelle organisée par S.O.S. Attentats en hommage à toutes les victimes du terrorisme.



Extraits de l'allocution prononcée par M. Dominique de Villepin

Nous sommes réunis aujourd'hui pour nous souvenir. Nous souvenir des terribles attentats terroristes qui ont frappé notre territoire en 1985, en 1986, en 1995 et en 1996.

Nous souvenir des victimes qui ont perdu la vie dans ces attentats, comme de celles qui restent à jamais marquées dans leur chair par cette violence, la plus lâche, la plus injuste, la plus aveugle qui soit.

Nous souvenir enfin de nos compatriotes victimes du terrorisme hors de nos frontières, qui ont payé de leur vie l'engagement de notre pays pour la liberté et pour la justice.

Ensemble nous rendons hommage à toutes les victimes du terrorisme, mais aussi à leurs familles, qui portent le deuil et la mémoire de leurs proches. Nous savons que rien ne pourra apaiser la douleur ni combler l'absence. La première chose que je veux leur dire aujourd'hui, c'est que nous sommes à leurs côtés pour partager leur souffrance. Ils peuvent compter sur la solidarité de la nation toute entière, même si je sais que face au sentiment d'oubli, d'oubli des dates, d'oubli des lieux, d'oubli des visages, d'oubli de ceux qui portent la responsabilité de ces crimes, la douleur irrépressible monte. Face à cela, nous portons cette exigence au cœur de nos démocraties, nous portons notre souci d'humanité, notre souci de solidarité que nous voulons aujourd'hui apporter, que nous voulons, aujourd'hui, tous ensemble, inscrire aux frontons de notre nation, car c'est bien à travers les représentants de la nation, toute la nation ensemble qui, aujourd'hui, se place avec vous, pour partager votre douleur.

Face à l'horreur de la violence aveugle, la France est déterminée à défendre les valeurs qui fondent notre République. Tout acte de terrorisme, quelle que soit sa forme, quels qu'en soient les auteurs et les motivations, doit être universellement condamné. Je sais - et certains l'ont exprimé avec douleur - que l'on

voudrait trouver un nom et un visage, un responsable. (...)

Il y a 20 ans, Madame la Déléguée générale, vous avez eu le courage d'entreprendre un combat exigeant, difficile en créant l'association SOS Attentats. (...) Cette action indispensable d'écoute, d'accompagnement et de protection des victimes, vous avez été l'une des premières à la mener et je veux aujourd'hui saluer votre rôle pionnier, exemplaire, dans ce domaine.

Votre combat, c'est d'abord un combat contre l'oubli. (...)

L'engagement de votre association, c'est aussi un engagement, ô combien important, pour faire entendre leur voix.

Vous avez fait preuve d'une volonté et d'une détermination exceptionnelles pour obtenir la création du régime spécifique d'indemnisation des victimes d'actes de terrorisme par le biais d'un fonds de garantie. (...)

Aujourd'hui, vous continuez à alerter l'Etat, notamment pour faire respecter le devoir de solidarité nationale à l'attention de ceux qui en ont le plus besoin. (...)

Ce rôle de porte-parole inlassable des victimes du terrorisme, vous le jouez aussi devant la justice. (...)

Madame la Déléguée générale, cette vigilance, cette quête de vérité, cette exigence de Justice qui fondent votre action, je veux aujourd'hui leur rendre hommage. Elles sont indispensables pour apporter aux victimes le soutien et la reconnaissance auxquels elles ont droit. Elles sont indispensables pour lutter contre la menace terroriste.

Ce combat contre le terrorisme, la France est déterminée à le poursuivre sans relâche.

Aujourd'hui, vous le savez, la menace terroriste est réelle et permanente. (...)

La menace terroriste vise tous les pays. (...)

Face à ce risque, nous voulons faire preuve d'une vigilance de tous les instants.

Sur le plan opérationnel, d'abord. (...) Nous avons donné pour instruction aux préfets des grandes métropoles de relayer régulièrement des messages de vigilance à l'égard des principaux opérateurs publics et privés de nos grandes villes : grands magasins, lieux publics, lieux de spectacles, musées et expositions. (...)

Nous adaptons également nos moyens d'action. C'est l'objectif de la loi du 23 janvier 2006 relative à la lutte contre le terrorisme. (...) Nous allons renforcer notre dispositif de sécurité dans les transports parisiens. (...) Nous devons porter une attention toute particulière aux risques d'attentats non conventionnels, avec des moyens chimiques, biologiques ou radiologiques.

Enfin, nous poursuivons la réflexion stratégique engagée avec le Livre Blanc sur la sécurité intérieure face au terrorisme (...).

Ce combat est un combat de longue haleine, dans

lequel nous devons toujours garder un temps d'avance sur les groupes terroristes. Depuis les attentats du 11 septembre 2001, nous vivons avec la menace du terrorisme mondialisé. Il constitue une donnée stratégique majeure à laquelle nous devons nous adapter. (...)

Dans cette lutte, ce qui est essentiel à mes yeux, c'est la défense des principes de l'Etat de droit. Rester fidèle à ces principes, c'est rester nous-mêmes. Y renoncer, c'est céder à la peur et perdre d'avance notre combat contre la menace terroriste.

Plus que jamais nous devons rester vigilants au respect des libertés publiques. (...)

Sachons également refuser tous les pièges et les amalgames qui pourraient alimenter les incompréhensions et le risque de confrontation entre les cultures et les religions.

Enfin, nous devons aller plus loin dans la compréhension des différents facteurs qui nourrissent le terrorisme, les crises régionales, les tensions politiques, le sentiment d'injustice. Nous devons poursuivre notre mobilisation en faveur de la paix et de la sécurité dans le monde. C'est le sens de l'action que nous menons pour résoudre les crises régionales. C'est le sens de notre lutte en faveur du respect des peuples et des identités. Il n'y a pas de guerre contre le terrorisme. Il y a un combat quotidien, rigoureux, fait de lucidité et de détermination.

Ce combat contre le terrorisme, la France l'inscrit dans le cadre d'une coopération internationale renforcée.

Aujourd'hui, les groupes terroristes se jouent des frontières. Ils s'appuient sur des circuits de financement et de recrutement de plus en plus complexes. Il est donc indispensable d'agir en étroite coordination avec l'ensemble de nos partenaires. Européens, bien sûr - c'est notamment ce que nous faisons lorsque nous échangeons des listes de jihadistes - mais aussi américains, ou du sud de la Méditerranée, et vous savez que cette coopération est aujourd'hui exemplaire.

Au-delà de ces coopérations, c'est une véritable mobilisation de l'ensemble de la communauté internationale que nous devons obtenir, en renforçant les cadres d'action multilatéraux.

Au sein de l'Union européenne, d'abord. Depuis plusieurs années nous nous sommes dotés de nouveaux moyens d'action. (...)

Nous voulons également contribuer à l'action des Nations unies dans la lutte contre le terrorisme.

Après le 11 septembre 2001, nous avons adopté plusieurs résolutions qui ont jeté les bases d'un renforcement durable de la coopération internationale. (...)

Nous nous sommes également mobilisés en faveur de l'adoption de conventions essentielles. La Convention internationale pour la répression du financement du terrorisme, d'abord, un texte d'initiative française, entrée en vigueur en avril 2002 et auquel je suis très attaché. La convention pour la répression des actes de terrorisme nucléaire, ensuite.

Enfin, notre pays soutient le projet de convention générale sur le terrorisme. A cet égard, je souhaite qu'une issue rapide soit trouvée au blocage actuel de la négociation. Par ailleurs, je veux saluer l'adoption à New York il y a quelques jours, de la stratégie globale des Nations unies contre le terrorisme. Ce texte nous permettra de rassembler et de mettre en cohérence les mécanismes de lutte contre le terrorisme existant au sein des Nations unies. Il ouvre également de nouvelles pistes de coopération, notamment dans le domaine de l'extradition ou pour réprimer l'incitation au terrorisme. (...)

Vous le voyez, notre détermination à combattre le terrorisme est entière. C'est la première mission de l'Etat, la première de ses responsabilités : assurer la sécurité de nos concitoyens.

Mais face à la menace terroriste, face à l'horreur et à la barbarie, il y a une exigence fondamentale, c'est le rassemblement, c'est l'unité de notre nation. Soyons unis, forts des principes qui font l'honneur de notre République. Condamnons sans réserve tout acte de violence terroriste. Faisons preuve de vigilance et de solidarité.

Depuis 20 ans, SOS Attentats se mobilise en faveur des victimes, pour leur apporter aide et soutien comme pour alerter l'opinion et les pouvoirs publics. Aujourd'hui, je suis venu vous dire que l'Etat sera à vos côtés.

Extraits du discours de Françoise Rudetzki

Devant ce monument que nous avons fait ériger en 1998 à la mémoire de toutes les victimes du terrorisme, nous nous réunissons chaque année afin de perpétuer le souvenir de celles et de ceux qui ont perdu la vie au nom de la plus injuste et lâche des violences. Cette cérémonie symbolise notre volonté de lutter contre l'oubli, notre solidarité et notre mobilisation auprès des populations civiles, enfants, femmes et hommes qui souffrent.

Aussi, Monsieur le Premier ministre, nous tenons à vous remercier vivement de votre présence parmi nous qui témoigne de la reconnaissance et du respect de la France à l'égard des victimes du terrorisme. (...)

Il y a 20 ans, Paris était durement affecté par des attentats ou des tentatives d'attentats (...). Nous avons déploré 15 morts et plus de 300 blessés. (...)

Il y a 20 ans également, quatre journalistes français Philippe Rochot, Georges Hansen, Aurel Cornéa et Jean-Jouis Normandin étaient pris en otage au Liban, rejoignant ainsi les Français enlevés en 1985. Nous avons une pensée pour Michel Seurat mort en détention et dont le corps a été rapatrié cette année.

Et puis, il y a bientôt 10 ans, le 3 décembre 1996, quatre personnes étaient tuées à la station du RER Port-Royal (...) et plus de 200 personnes furent blessées lors de cet attentat qui n'a jamais été élucidé.

Il y a 20 ans, le 24 janvier 1986, S.O.S. Attentats fut créée. En dépit des souffrances et du chagrin, les victimes ont eu la force de se regrouper afin de rompre le silence et l'anonymat dans lesquels l'Etat aurait souhaité les cantonner.

Dès cet instant, nous avons réclamé des droits et demandé justice dans le plein respect de nos principes démocratiques et des droits de l'homme. Nous voulions retrouver notre dignité.

Un numéro spécial de notre journal retrace les 20 ans de combat que nous avons menés. Il est à votre disposition aujourd'hui.

Grâce à notre action, le 9 septembre 1986, un Fonds de Garantie chargé d'indemniser les victimes du terrorisme a été créé et le 23 janvier 1990 nous avons obtenu le statut de victime civile de guerre. Depuis, 3 322 victimes de 559 actes de terrorisme commis en France ou en territoire étranger ont été indemnisées.

Malgré cet acte de solidarité, plus de 3 000 vies ont basculé. Des familles entières ont été brisées. (...) La réparation ne se limite pas à l'indemnisation, il est absolument nécessaire de mettre en place des mesures concrètes, effectives et efficaces de réinsertion sociales et professionnelles pour les victimes du terrorisme qui en ont besoin. Nombreuses sont celles qui, du jour au lendemain, ont sombré dans une vie qu'elles n'ont pas choisie, par manque de ressources, une carrière professionnelle sans issue, du fait d'un acte motivé par des causes qui leur sont totalement étrangères, et dont la responsabilité échoit à l'Etat.

Dans ce domaine, Monsieur le Premier ministre, beaucoup reste à faire, beaucoup reste à inventer et à construire, et nous comptons sur vous pour concrétiser des réformes propres à une pleine réparation du préjudice injustement subi par les victimes d'actes de terrorisme.

Par-delà, l'indemnisation et la prise en charge, la tenue d'un procès pénal est aussi un élément essentiel à la reconstruction des victimes. Et, nous sommes convaincus que, dans le domaine du terrorisme, il faut absolument mettre fin à l'impunité.

Or, en dépit du travail accompli par les magistrats et la police, la plupart des actes de terrorisme restent impunis et les victimes sont trop souvent privées de procès. (...)

Les auteurs principaux des attentats de 1986 n'ont été condamnés que par contumace. Selon le Procureur de la République, l'ombre de l'Iran a plané sur cette vague d'attentats et la justice française a imputé ces actes au Hezbollah.

Les mandats d'arrêt internationaux lancés contre les responsables et toujours en vigueur, sont-ils réellement suivis par la France ?

Les otages français, victimes du Hezbollah n'obtiendront jamais justice les crimes étant aujourd'hui prescrits.

Les victimes de l'attentat commis il y a aujourd'hui 17 ans contre le DC 10 de la compagnie UTA ont pu, grâce à votre mobilisation, Monsieur le Premier ministre, alors que vous étiez ministre des Affaires étrangères, obtenir réparation ; pour autant, la condamnation par la Cour d'assises de Paris de six citoyens libyens est restée lettre morte et la justice n'a pas eu le dernier mot, les considérations

politiques et diplomatiques l'emportant sur les décisions de justice...

Par ailleurs, les victimes françaises des actes commis à l'étranger que ce soit à Karachi, à Djerba, à Casablanca, en Turquie, à Bagdad ou ailleurs ne sont pas tenues informées du déroulement des procédures étrangères (...) et sont écartées des procès.

Par ailleurs, face au défi quotidien que constitue le terrorisme, aux menaces d'Al Quaïda, la coopération policière et judiciaire doit encore être améliorée tout en veillant toujours au respect d'un juste équilibre entre le souci de protéger les citoyens d'attaques terroristes et celui de ne pas entraver nos droits fondamentaux. (...)

Face à la mondialisation du terrorisme, à sa quasi-banalisation, et à la détermination affichée par les Etats de lutter contre cette méthode de combat illégale, lorsque la prévention a échoué, la coopération judiciaire interétatique doit permettre de poursuivre, arrêter, juger, sanctionner, tous les responsables, auteurs, commanditaires et financiers, quelles que soient leur qualité ou leur fonction officielle. (...)

Nous souhaitons permettre à toutes les victimes du terrorisme, quelle que soit leur nationalité, le lieu ou le contexte de l'attentat qu'elles ont subi, de bénéficier d'une même indemnisation et d'un accès égal à la justice. C'est pourquoi, nous plaçons sans relâche, particulièrement auprès de l'Europe et l'ONU où S.O.S. Attentats dispose d'un statut consultatif, pour la création d'un Fonds européen et international d'indemnisation et pour que la Cour pénale internationale soit reconnue compétente en matière de crimes de terrorisme.

Le combat contre le terrorisme nous concerne tous. 5 ans après les attentats du 11 septembre aux Etats-Unis, la lutte contre le terrorisme est devenue prioritaire pour les Etats, mais elle est aussi de la responsabilité de chacun. Nul est à l'abri de la menace.

Monsieur le Premier ministre, votre Gouvernement soutient S.O.S. Attentats pour mener tous ces combats, et nous vous en remercions. Mais, confrontés à la menace permanente, il est indispensable que cette aide se pérennise afin que nous puissions continuer nos actions au service de toutes les victimes.

Lors de cet hommage solennel, nous avons entendu les témoignages poignants de **Claude Peyrat, Suzanne Duval, Philippe Rochot, Gisèle Leclerc, Jean-Louis Normandin, Christiane Daunizeau, Jean-Yves Danton, Brigitte Beral.**

Ces témoignages sont insérés sur notre site Internet et seront reproduits dans "Paroles de Victimes"

L'intégralité des discours prononcés par le Premier ministre et par Françoise Rudetzki est disponible sur le site Internet de S.O.S. Attentats.

Attentats et tentatives d'attentats

Attentats multiples à Bombay (Inde) - 12 juillet 2006

Sept attentats ont frappé simultanément les transports de la ville de Bombay le 12 juillet 2006, semant la mort dans la population civile.

Allemagne : tentatives avortées - 31 juillet 2006

Le réseau ferroviaire allemand a été visé par une double tentative d'attentat à l'explosif, fin juillet, dans deux trains en Allemagne. Des engins explosifs ont été retrouvés dans deux trains, à Coblenz et à Dortmund. Ils n'ont pas explosé en raison d'une erreur technique. Plusieurs suspects ont été arrêtés, courant août, en Allemagne, mais aussi en Libye et au Liban.

Londres : tentatives déjouées - août 2006

Le 10 août, la police britannique a procédé à une grande vague d'arrestations de personnes soupçonnées d'appartenir à des réseaux terroristes. Selon les autorités britanniques, ces réseaux s'apprêtaient à commettre des attentats multiples visant les aéroports londoniens et les avions de ligne reliant principalement Londres aux Etats-Unis.

Quinze d'entre elles ont été inculpées ; onze personnes sont accusées d'avoir voulu embarquer avec des explosifs à bord d'avions de ligne entre Londres et les Etats-Unis afin de les faire exploser en vol. Toutes sont de nationalité britannique, la majorité d'origine pakistanaise.

Courant août et septembre, le Royaume-Uni a procédé à des interpellations régulières et de grande envergure.

La Turquie a également procédé à plusieurs interpellations.

Mesures sécuritaires accrues

Au vu des premiers éléments d'expertise technique sur le projet terroriste déjoué en Grande-Bretagne, la France a décidé d'interdire temporairement le transport dans les bagages de cabine de certains liquides, crèmes ou gels pour les vols à destination des Etats-Unis, du Royaume-Uni et d'Israël. Cette mesure complète les dispositions visant au renforcement de la sécurité des passagers dans les aéroports français déjà en vigueur.

La fouille des bagages à main sur les vols à destination des Etats-Unis, de la Grande-Bretagne et d'Israël a été systématisée et les contrôles aléatoires sur les autres vols renforcés.

Ce plan d'attaques coordonnées imputé à Al Qaïda, était, selon les experts, dans sa phase finale. Divers liquides auraient pu être mélangés à bord de l'avion. Connectés à un mécanisme de détonation, un trou aurait pu être provoqué dans le fuselage de l'appareil et ainsi privé les passagers d'oxygène.

Turquie

La Turquie a été victime d'une série d'attentats à la bombe, à la fin du mois d'août, en plusieurs endroits de son territoire, notamment à Marmaris et à Istanbul le 27 août, et à Antalya, le 28 août. Ces attentats, revendiqués par "Les Faucons de la liberté du Kurdistan (TAK)", un groupe kurde armé, ont provoqué la mort de 3 personnes. Une cinquantaine de personnes ont été blessées, parmi lesquelles cinq touristes français ainsi que des touristes britanniques.

Yémen : 4 Français enlevés et relâchés

Le 10 septembre, 4 touristes français ont été enlevés avec leur guide yéménite par des membres de la tribu des Al-Abdallah ben Daham, au Yémen. Retenus en otages pendant 15 jours, ils ont été libérés le 25 septembre.

S.O.S. Attentats exprime ses sincères condoléances aux familles des victimes et assure les blessés de son entière solidarité et demeure à la disposition des Français blessés et otages.

S.O.S. Attentats condamne avec force ces attentats et réaffirme que cibler délibérément les personnes civiles est non seulement particulièrement contraire aux libertés fondamentales individuelles et collectives, mais aussi profondément injustifiable.

Menaces élevées en France

Le Premier ministre, dans son discours prononcé le 19 septembre, a qualifié la menace terroriste pesant sur la France de "réelle et permanente".

Le juge Jean-Louis Bruguière avait pour sa part qualifié, lors d'une interview donnée à France Inter le 10 septembre, la menace terroriste islamiste de "planétaire, éclatée, constituée de cellules éparées, très polymorphe et évolutive. C'est ce que j'appellerais un web du terrorisme, dont la typologie est très différente de ce qui existait avant le 11 septembre 2001".

Il y a 5 ans, le 11 septembre

Qui ne se souvient pas précisément de ce qu'il faisait, où il était, ce 11 septembre 2001, alors que s'effondrait le mythe de l'invincibilité américaine ? Tous, nous avons été paralysés par les attaques contre les tours jumelles, en Pennsylvanie et contre le Pentagone. D'autant plus ahuris que c'est en direct, sur toutes les télévisions du monde, que nous avons assisté à ces attaques terroristes sans

précédent. Qui avait osé ? Immédiatement, notre respiration a été suspendue : quelle allait être la réaction des Américains ? Les Etats-Unis attaqués, pétrifiés, humiliés. L'avenir promettait d'être "sanglant". Au lendemain du 11 septembre, le monde entier a attendu la nature de la riposte. Elle ne fut pas immédiate.

La donne était changée. L'attaque ne venait pas d'un

Etat. Elle avait été réalisée par un groupe aux contours flous, sans frontières géographiques. Vers qui, vers quel territoire, comment organiser la réponse à cette agression d'un type nouveau ?

Ce n'est que plusieurs jours après que le Président américain a déclaré "la guerre totale au terrorisme".

D'un concept juridiquement inexistant, les Etats-Unis ont bâti une stratégie contestable. Au nom de cette "guerre totale" aux ennemis non identifiés, les Américains décidaient de débarrasser l'Afghanistan du régime des Talibans. En octobre et novembre 2001, avec l'aide d'une coalition d'Etats, les bombes pleuvaient sur Kaboul. Elles pleuvaient même sur les populations et les bâtiments civils, au mépris des dispositions les plus essentielles du Droit international humanitaire.

Puis, ce fut au tour de Saddam Hussein. Les Etats-Unis se sont engagés en Irak en mars 2003 pour libérer le peuple irakien de son dictateur. En Irak aussi, les hôpitaux civils, les populations n'ont pas été épargnées.

Ripostes disproportionnées ? Le monde s'est interrogé. Il s'interroge encore. Où sont et qui sont les terroristes ? Oussama Ben Laden court toujours. Est-il mort ? Trop de vies sacrifiées.

Progressivement, la "guerre contre le "terrorisme" a

dévié. Abrisés derrière un soutien moral et occidental à défaut d'être mondial, les Etats-Unis ont forcé les limites. Guantanamo, Abu Ghraïb, lieux de détention secrets, mesures sécuritaires rognant sur les libertés fondamentales. De l'illégalité des réponses données à la maigreur des résultats obtenus, c'est un sentiment amer qui demeure. Celui de ne pas avoir su apporter une réponse effective et efficace, celui d'avoir basculé dans un monde incertain d'où a surgi une nouvelle bipolarité, le sentiment enfin de vivre dans une perpétuelle menace. Depuis le 11 septembre 2001, il n'y a pas eu de vainqueur, mais il y a eu, il y a encore, beaucoup trop de victimes, de toutes parts.

S.O.S. Attentats a toujours condamné, et avec une force redoublée depuis 2001, l'utilisation des armes, le recours à la guerre pour lutter contre le terrorisme. 5 ans après, les faits semblent nous donner raison. Rien a été résolu. La menace terroriste est de plus en plus présente. Les morts sont morts pour rien. Malgré les voix qui s'élèvent, la guerre globale continue, et nous assistons, impuissants, à notre destruction.

* "L'avenir sanglant", Henry Dunant, 1859

Droits des victimes du terrorisme

Cures thermales – Disparition des frais de dossier

Un accord prévoyant la revalorisation des forfaits thermaux pris en charge par l'assurance maladie a été conclu par les trois caisses principales d'assurance maladie (CNAMTS, CCMSA et RSI) et le Conseil national des exploitants thermaux (CNETh). le 1^{er} août 2006. Il a été publié au Journal officiel, sous forme d'arrêté, le 9 août. En contrepartie de cette revalorisation, le CNETh s'est engagé à retirer immédiatement les "frais de dossier". Les victimes du terrorisme qui auraient effectué une cure thermale en

lien avec les infirmités pour lesquelles elles sont indemnisées et qui auraient dû payer ces frais de dossier de 10 Euros, ont la possibilité d'en obtenir le remboursement. A cette fin, elles doivent en faire la demande **auprès de la Direction interdépartementale des anciens combattants dont relève leur domicile.** (et non auprès du service départemental de l'ONAC comme nous l'indiquons par erreur dans le n° 27 de PDV).

En bref

Projet de loi portant adaptation de la législation pénale au Statut de Rome

Adopté par le Conseil des ministres le 26 juillet, le projet de loi ayant pour objet de modifier le code pénal français pour le rendre conforme au Statut de la Cour pénale internationale, a été déposé sur le bureau de l'Assemblée nationale et devrait être examiné par le Parlement lors de sa session d'automne.

Toutefois, S.O.S. Attentats, à l'instar de la Coalition française pour la Cour pénale internationale et de la Commission nationale consultative des droits de l'homme, regrette que la France n'ait pas saisi cette occasion pour mettre la législation française en conformité complète avec le droit international et notamment que le système de compétence universelle, prévu en France dans le domaine du terrorisme, n'ait pas été étendu pour les autres crimes considérés comme les plus graves sur le plan international.

Premières rencontres internationales sur la mémoire partagée

C'est à l'initiative de la France et sur proposition de M. Hamlaoui Mekachera, ministre délégué aux Anciens combattants, que 24 pays se réuniront à l'UNESCO les 26 et 27 octobre 2006 pour débattre et échanger sur le thème de la mémoire partagée.

11 novembre 2006 : un bleuet, un don, une action !

Comme chaque année, la collecte de l'œuvre du Bleuet de France s'inscrit dans une tradition de soutien aux victimes des conflits.

Le "Bleuet de France" poursuit une action de solidarité auprès des victimes d'attentats, des pupilles de la Nation, des anciens combattants, en situation de précarité.

Dossier

Vague d'attentats 85/86 en France : rappel des faits et des condamnations

Entre le 7 décembre 1985 et le 17 septembre 1986, le territoire français connaît une vague d'attentats sans précédent. Ce sont tous les endroits les plus publics, commerces, réseaux de communication, restaurants, lieux touristiques, qui sont, successivement et sciemment visés. Galeries Lafayette, Printemps, Galerie Claridge des Champs Elysées, Tour Eiffel, Librairie Gibert Jeune, FNAC Sports du Forum des Halles, ligne de TGV Paris-Lyon, Galerie Point Show des Champs Elysées, le RER parisien à deux reprises, aux stations Châtelet puis Gare de Lyon, Bureau de Poste de l'Hôtel de Ville de Paris, Cafétéria du magasin Casino à La Défense, Pub Renault, Préfecture de Police de Paris, Rue de Rennes.

Ces attentats ont provoqué la mort de 14 personnes : René Bastong, Audrey Benghozi, Claudie Beral, Jean-Louis Breteau, Nabil Dagher, Bernard Gauthier, Victor Gereiche, Claire Le Morvan, Amil Mamadali, Linda Medioni Lajus, Dimitri Palamas, Micheline Peyrat, Moktar Tahirali, Marguerite Tuault.

Plus de 300 personnes ont été blessées.

Les résultats de l'information ont démontré que le Hezbollah était à l'origine de cette vague d'attentats commis contre la France.

L'instruction de ces 14 attentats et tentatives d'attentats a été jointe et confiée au juge Gilles Boulouque, aujourd'hui décédé et auquel S.O.S. Attentats rend un particulier hommage pour la disponibilité, le sérieux, le professionnalisme dont il a toujours fait preuve.

La procédure criminelle a conduit à la condamnation, par la Cour d'assises de Paris, de 9 personnes dont 5 par contumace, à la réclusion criminelle à perpétuité.

Par un premier **arrêt du 14 avril 1992**, la Cour d'assises de Paris a condamné Fouad Ben Ali Saleh, Omar Agnaou, Hassan Aroua et Abdelhamid Badaoui à la réclusion criminelle à perpétuité. La peine infligée à Fouad Ben Ali Saleh a été assortie d'une peine de sûreté de 18 ans.

Le 8 octobre 1992, la Cour d'assises de Paris a également condamné à la réclusion criminelle à perpétuité, cinq autres personnes : Akil Ibrahim ou Mohamed alias Goshn alias Tashin, Hamade Abdelhadi Ali, Habib Haidar alias Bassam alias Nasredin ou Nasser Eddine Abbas ou Abbas Nasreddine ou Mohamed Abbas, Masbough Hussein Sleimane alias Madbough El Mazbough alias El

Mabdouh, Gohsn Hassan Abdelmehdi.

Ces 5 personnes ont été jugées et condamnées par contumace. Bien que sous le coup d'un mandat d'arrêt international, elles n'ont jamais été arrêtées et vivent toujours dans une totale impunité.

Parallèlement, l'information ouverte pour délit d'association de malfaiteurs, infractions aux législations sur les armes, les explosifs et stupéfiants, a abouti à la condamnation de plusieurs personnes par le Tribunal correctionnel de Paris, puis devant la 10ème chambre de la Cour d'appel, le 31 octobre 1990. MM. Saleh, Badaoui, Aissa, Aroua, Agnaou ont, pour leur part été jugés et condamnés pour ces faits délictuels, par la Cour d'assises de Paris le 14 avril 1992 (jonction des dossiers criminel et délictuel). En résumé, seuls les complices et exécutants de la vague d'attentats de 1985/1986 ont été jugés. Les commanditaires n'ont jamais été inquiétés.

Ce dossier est symptomatique des difficultés auxquelles se heurtent, le plus souvent, les victimes d'actes de terrorisme : l'impossibilité d'être confrontée aux auteurs et commanditaires des crimes qu'elles ont subis, le sentiment d'être victimes d'une sorte de raison d'Etat qui épargne ceux occupant les plus hautes fonctions officielles, l'impression que leur douleur et leur souffrance ne sont rien comparées aux enjeux diplomatiques.

20 ans après, les victimes des attentats de 1985/1986 souhaitent ardemment que tout soit mis en œuvre pour que les 5 personnes condamnées par contumace en 1992 soient recherchées et qu'elles exécutent leur peine, conformément à la justice rendue "au nom du peuple français".

S.O.S. Attentats redit haut et fort combien la justice et la bonne exécution des décisions rendues sont indispensables à la survie de nos démocraties et de nos libertés. Combien la lutte contre l'impunité ne doit pas demeurer un vœu pieux. Par leur inaction, leur manque de réaction, leurs atermoiements, leurs complaisances parfois à l'égard de certains dirigeants d'Etats comme de groupes non étatiques, nos Etats se rendent complices des crimes commis et, ce faisant, tout autant responsables que les auteurs de crimes de terrorisme.

Cette même année, d'autres attentats ont été perpétrés par Action Directe. Le commissaire Marcel Basdevant et Georges Besse ont été assassinés le 9 juillet et le 19 novembre 1986.
--

Témoignage

"Lettre ouverte à nos politiques", par Gisèle Leclerc et ses filles, famille de Jean-Yves Leclerc, tué dans l'attentat de Karachi le 8 mai 2002

Depuis 4 ans, nous nous sentons abandonnées des Pouvoirs Publics et nous souffrons du désintéressement de la France. Et pourtant, c'est parce qu'il était Français que la vie de mon mari lui a été enlevée cruellement. Les hommages et les grands discours de Mai 2002 ont bien vite laissé la place à l'indifférence.

Lors de la cérémonie officielle à Cherbourg, M. CHIRAC, président de la République, a prononcé ses mots : "On ne les oubliera pas". "Nous savons ce que la France leur doit. (...) Il n'y aura pas de sanctuaire pour les terroristes"...

Pourtant le Pakistan est un paradis pour les terroristes, tout le monde le sait ! Et ce pays, soi-disant ami de la France, qui avait promis de faciliter la tâche des enquêteurs français, a mis 4 ans pour permettre au juge Bruguière de se rendre à Karachi, sous la pression de certaines familles de victimes. Tout cela, pour obtenir des éléments d'enquête que le Pakistan a eu largement le temps de falsifier ou de réduire à peau de chagrin. Mais peut-être la vérité sur le drame n'est-elle pas bonne à révéler... Qu'est-ce que la vérité sur la mort de 11 hommes par rapport à ce que rapporte, à la France, la vente d'armes au Pakistan ou le jeu des intérêts diplomatiques ?

Alors où est la vérité sur l'identité des commanditaires et des exécutants de cet attentat ?

Pourquoi n'avez-vous rien fait pour éviter ce drame ?

Sachant le danger permanent qu'encourraient les ouvriers (menaces émanant de groupes islamistes, avertissement du consulat de Karachi,...), Vous, représentants de l'Etat français n'avez rien fait pour les protéger davantage.

Les Américains, les Canadiens, les Britanniques et les Australiens ont pourtant pris ces menaces envers leurs ressortissants au sérieux, mais pas la France. La DCN (industrie d'Etat au moment des faits) n'a pas jugé utile de les rapatrier ou de les sécuriser. Par la négligence ou l'incompétence de certains, ils ont payé le prix fort. Les laisser repartir après le 11 septembre sans plus de sécurité était criminel, mais ne rien leur dire était le mieux à faire pour qu'il y ait toujours des volontaires. A n'importe quel prix, au prix de la vie de maris, de pères, il fallait honorer ces contrats de vente de sous-marins.

Que nous nous lassions, que nous baissions les bras semble être la meilleure des choses pour vous. Mais l'ignorance est la pire des choses et la vérité, nous la voulons, nous l'exigeons car nous la devons à ceux qui y ont laissé la vie. C'est notre devoir de mémoire.

Mes filles et moi sommes désespérées par l'absence de Jean-Yves. Il nous manque tellement dans notre vie de tous les jours et pour pouvoir vivre normalement, si cela est possible.

Il faut que l'on nous donne des réponses. Je me bats avec le peu d'énergie qu'il me reste dans cet espoir.

Tous les jours, depuis plus de 4 ans, pas une journée, pas une minute ne se passe sans que je pense à lui... Il me suit partout... Il est dans presque toutes mes conversations... Je n'arrive pas à me raisonner et à me dire qu'il ne reviendra pas. Ma vie est un enfer permanent. Sans lui je suis perdue, plus rien n'a de sens. Mes filles sont là, bien sûr, mais elles ne peuvent pas remplacer le vide qu'il a laissé dans ma vie en partant. Elles souffrent de l'absence de leur papa : que l'on soit grand ou petit, un papa est très important à toutes les étapes de sa vie. Pourtant, elles doivent reconstruire leur vie sans lui.

Même les moments heureux de leur vie, qui arriveront, j'espère un jour, auront un goût bien amer... Jean-Yves était un bon papa et un bon mari ... NOUS LUI DEVONS TOUT... Nous l'aimons plus que jamais et il restera toujours dans notre cœur. Nous serons sa mémoire pour les années à venir pour que je puisse dire, un jour, à mes petits-enfants, qui était leur grand-père mais aussi pourquoi et par qui il a été assassiné.

Nous savons tous qu'un jour, nous mourrons... Alors Mesdames et Messieurs les politiques, je vous souhaite de pouvoir mourir dans votre pays, entouré des vôtres, dans la chaleur de votre foyer... Je souhaite que vos familles aient la chance de pouvoir vous dire adieu comme il se doit, afin qu'elles n'aient pas à refouler toute leur vie ces mots qu'elles n'auront pas pu prononcer... Je vous souhaite enfin de pouvoir mourir "normalement", et non pas de la main aveugle et injuste de ceux que l'on appelle "les fous de Dieu".

Que ces fous soient maudits à jamais pour la souffrance qu'ils nous ont créée et pour la honte qu'ils font injustement rejaillir sur la plupart des musulmans.

J'espère qu'un jour, nous les retrouverons et qu'ils seront jugés et punis comme il se doit. Peut-être alors pourrions-nous retrouver la paix intérieure et penser plus sereinement à Jean-Yves.

Mais pour cela, Mesdames et Messieurs les politiques, il faut nous aider....

Jean-Yves, où que tu sois, nous t'aimons et toutes nos pensées vont vers toi et à toutes les victimes du terrorisme.

Permanences de l'association

Pour un accueil personnalisé et dans un souci d'efficacité,
l'équipe de S.O.S. Attentats reçoit **sur rendez-vous**,
chaque jour de la semaine de 14 h à 18 h (01 45 55 41 41)

Amicalement à tous

Françoise Rudetzki, Claude Peyrat, Ghislaine Doucet